DISTRICT DES HAUTS DE SEINE DE FOOTBALL

92, Avenue Marceau 92400 COURBEVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026



Cabinet Hoche Audit
7 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax. 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

A l'assemblée générale du District des Hauts de Seine de Football,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du District des Hauts de Seine de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissariat aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022- 06 sur la modernisation des états financiers.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice sont constitués notamment des parts sur les licences et les adhésions. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre District, nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des produits. Nos travaux ont notamment porté sur l'analyse de la cohérence entre le nombre de licences et d'adhésions souscrites au cours de l'exercice et leur prix unitaire avec le montant porté en produits au compte de résultat.

Nous avons, également, procédé à un rapprochement avec les relevés de la Ligue Paris Ile-de-France de Football et ceux de la Fédération Française de Football, des montants enregistrés en comptabilité, et vérifié la correcte séparation des exercices.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du District à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le District ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre District.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du District à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 18 novembre 2026



Le Commissaire aux Comptes
HOCHE AUDIT
représentée par Laurence ZERMATI

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026			30/06/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 232	15 658	574	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	39 670		39 670	39 670
	Constructions	1 056 391	965 042	91 349	59 118
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 893	1 749	8 144	776
	Autres immobilisations corporelles	231 775	197 567	34 208	38 228
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	21 960		21 960	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	110		110	110
	Total II	**1 376 031**	**1 180 017**	**196 015**	**137 902**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 425		3 425	
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	343 697	2 264	341 433	298 965
	Charges constatées d'avance	42 655		42 655	15 933
	Valeurs mobilières de placement	610 883		610 883	593 245
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	563 622		563 622	669 756
	Total III	**1 564 282**	**2 264**	**1 562 019**	**1 577 900**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**2 940 314**	**1 182 281**	**1 758 033**	**1 715 801**

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	200 000	180 000
	Autres		
	Report à nouveau	1 239 961	1 175 517
	Excédent ou déficit de l'exercice	**11 885**	**84 445**
	Situation nette (sous-total)	**1 451 847**	**1 439 961**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	19 007	14 557
	Provisions réglementées		
	Total I	**1 470 853**	**1 454 518**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	26 097	28 400
	Total IV	**26 097**	**28 400**
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		10
	Emprunts et dettes financières divers	8 834	8 766
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 466	60 930
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	148 076	140 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	42 240	13 888
	Produits constatés d'avance	6 466	9 081
	Total V	**261 083**	**232 883**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**1 758 033**	**1 715 801**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	10 331	10 514
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	575 711	573 334
	dont parrainages	14 000	19 885
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	398 442	396 944
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	25 639	25 246
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 303	6 734
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2 013	1 916
	Total des produits d'exploitation	**1 014 439**	**1 014 689**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock	64 313	49 065
	Autres achats et charges externes	353 971	315 677
	Aides financières	37 524	
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 524	39 144
	Salaires	398 636	397 256
	Cotisations sociales	114 451	128 157
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	19 177	16 246
	Dotation aux provisions	626	879
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	3 880	6 086
	Total des charges d'exploitation	**1 022 102**	**952 510**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(7 663)**	**62 179**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	30/06/2025
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(7 663)**	**62 179**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	27 570	31 186
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**27 570**	**31 186**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**27 570**	**31 186**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**19 907**	**93 365**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	**254**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(254)**	
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	7 768	8 920
	TOTAL DES PRODUITS	**1 042 009**	**1 045 875**
	TOTAL DES CHARGES	**1 030 124**	**961 430**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**11 885**	**84 445**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	277 342	215 751
TOTAL	**277 342**	**215 751**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	277 342	215 751
TOTAL	**277 342**	**215 751**

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Objet social, nature et périmètre des activités réalisées par l'association :

Le District des Hauts de Seine de Football a pour objet social l'organisation, le développement et le contrôle de l'enseignement et de la pratique du Football, sous toutes ses formes, pour tous les clubs affiliés à la F.F.F., dont le siège social est situé dans de le département des Hauts de Seine.

Moyens mis en oeuvre :

Le District organise, pour la réalisation de ses activités, des manifestations et des compétitions sportives, par tous moyens propres (salariés, bénévoles, ...).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 758 033** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 042 009** euros et un total **charges** de **1 030 124** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **11 885** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2025** et finit le **30/06/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Aucun événément de cette nature n'est à signaler.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation..
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le règlement 2018-06 de l'ANC modifié, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Pour la première fois, les dispositions du réglement de l'ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 sur la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement n°2014-04 relatif au Plan Comptable Général, sont appliquées. Ce règlement est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable.
Suite aux modifications du PCG, les comptes 2025, en comparatif des comptes de 2026, sont différents dans l'affectation et la présentation de certains comptes comptables. De ce fait, la présentation ne remet pas en cause la certification des comptes 2025.

Les principales évolutions qui concernent l'association sont les suivantes :

- la redéfinition du résultat exceptionnel
- la suppression ou la modification de certains comptes
- la limitation de l'utlisation des transferts de charges.

La première application de ce règlement n'a pas eu d'incidence sur le résultat, ni sur les fonds propres de l'association. Elle n'a entrainé que des reclassements de présentation au sein du compte de résultat.

Les contributions volontaires réalisées par les bénévoles ont donné lieu à une comptabilisation en charges et en produits comme indiqué au paragraphe ci-dessous libellé "contributions volontaires".

La présentation des comptes de cet exercice respecte le plan comptable associatif.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Constructions	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 ans
- Matériel technique et équipements	5 ans
- Matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Logiciels	12 mois

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances liées aux comptes clubs présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les placements financiers sont constitués de placements à long terme pour un nominal total de 500 000 euros souscrit le 28/02/2023. Ce montant de 500 000 euros est bloqué pendant 60 mois avec possibilité de remboursement anticipé.

Contributions volontaires

Le District s'appuie, pour mener à bien les actions qui lui sont confiées, sur des bénévoles (participation aux organes directeurs, aux commissions de travail,...). Ces contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, ont été valorisées pour cet exercice en fonction du nombre de réunions réalisées (en visio et en présentiel) et en prenant en compte également le temps passé par les membres du comité directeur (Président, Trésorier, Secrétaire général et vice président délégué) et les membres du comité d'arbitrage aux différentes actions réalisées par le District.

Le nombre d'heures correspondant pour cet exercice a été évalué à 14 551 heures. Ces heures ont été valorisées sur la base d' un taux horaire, augmenté des cotisations sociales, de 19.06 €. Ce qui représente une évaluation totale de 277 342 €. Ce montant a été intégré dans les comptes de cet exercice en charges et en produits.

Au cours de cet exercice, les bénévoles ont effectués des déplacements au profit du District. et ont à ce titre abandonné les frais correspondants. Sur cet exercice, les frais ont été valorisés à la somme de 28 639 € et ont donné lieu à comptabilisation en poste " frais de déplacement ".

Effectif

Au 30/06/2026, le District emploie 11 salariés à temps plein et 2 apprentis.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits du District lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- notification reçue de l'organisme financeur ;
- et convention signée par les parties.

Les subventions de fonctionnement sont en règle générale attribuées par saison sportive. Elles sont ainsi directement rattachées à l'exercice concerné. Lorsque des subventions sont accordées pour plusieurs exercices, leur répartition fait l'objet d'une ventilation prorata-temporis.

Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, aucun fonds dédié n'est constaté.

En effet, toutes les ressources, qui étaient affectées par des tiers financeurs à des projets définis, ont été intégralement utilisées pour les actions prévues à la date de la clôture de cet exercice.

Dépréciation inscrite au bilan

Les dépréciations inscrites au bilan concernent des créances dues par des clubs radiés ou inactifs au 30 juin 2026.

Fonds de dotation

Le District a créé, en novembre 2023, le fonds de dotation Louis Gaston PAYET, dont l'objet est de soutenir des projets oeuvrant dans l'intérêt général dans le domaine du sport.

Au cours de cet exercice, un montant de 5 000 € a été comptabilisé en charge à payer au titre des appels à projet.

Engagement de retraite

Le montant de cet engagement a été évalué selon les éléments suivants :

L'engagement de retraite a été déterminé salarié par salarié, pour l'ensemble du personnel présent au 30/06/2026.

Pour les personnes sous contrat à durée indéterminée et présentes au 30/06/2026, l'indemnité de départ est évaluée en retenant le salaire moyen des 12 derniers mois, conformément aux modalités de calcul prévues par la convention collective du sport. Nous avons considéré que le départ à la retraite (60 ou 65 ans selon les situations) était à l'initiative du salarié.

Coefficient de survie :

La convention de stabilité (ou probabilité d'être en vie à l'âge de 65 ans) est mesurée selon la table de mortalité TG05.

Taux d'actualisation :

Ce taux est déterminé en fonction d'un taux d'évolution et d'inflation de 4.02 %.

Le montant évalué au titre de l'engagement de retraite au 30 juin 2026 est égal à 26 097 €

Les principes de calcul sont les suivants :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- age de départ en retraite retenu : 65 ans
- coefficient de survie : il est mesuré d'après la table de mortalité TG05
- taux d'actualisation : ce taux a été déterminé en fonction du taux d'évolution et d''inflation de 4.02 % par an
- taux de turn over : 10 % dégressif jusqu'à 50 ans
- taux de progression des salaires : 2.50 %
- méthode de calcul : retrospective prorata temporis

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total TTC des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de certification des comptes de l'exercice s'élève à 5 685 €.

Informations relatives au compte de résultat

Ventlation des ventes et des prestations de service

Nature de produits	*Montant au 30/06/2026*	*Montant au 30/06/2025*
Recettes liées aux engagements et à la formation	47 200	33 199
Amendes, pénalités et droits d'appels	200 482	219 854
Autres prestations de services et ventes	21 110	14 030
Partenariats	14 000	19 885
Participations sur licences, droits d'engagement et mutations	264 682	256 784
Locations parkings, boutiques, salles et charges	28 237	29 582

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	14 972		1 260			16 232
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 972**		**1 260**			**16 232**
CORPORELLES	Terrains	39 670					39 670
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	810 215					810 215
	instal. agenct aménagement	207 323		38 852			246 175
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 709		8 454		1 270	9 893
	Instal., agencement, aménagement divers	47 183					47 183
	Matériel de transport	52 013					52 013
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	138 594		7 018		13 033	132 579
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			21 960			21 960
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 297 708**		**76 284**		**14 303**	**1 359 689**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	110					110
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**110**					**110**
	TOTAL	**1 312 790**		**77 544**		**14 303**	**1 376 031**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			14 972	686		15 658
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**14 972**	**686**		**15 658**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			771 289	2 262		773 551
	instal. agencement aménagement			187 132	4 360		191 491
	Instal technique, matériel outillage industriels			1 933	1 086	1 270	1 749
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			46 651	136		46 787
	Matériel de transport			23 442	6 477		29 919
	Matériel de bureau, mobilier			129 470	4 424	13 033	120 861
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**1 159 916**	**18 745**	**14 303**	**1 164 359**
	TOTAL			**1 174 889**	**19 431**	**14 303**	**1 180 017**

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		30/06/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	110	110	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 126	2 126	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	59 847	59 847	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	281 723	281 723	
	Charges constatées d'avance	42 655	42 655	
	TOTAL DES CREANCES	**386 462**	**386 462**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	422

		30/06/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	8 834	8 834		
	Fournisseurs et comptes rattachés	55 466	55 466		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	54 548	54 548		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 700	53 700		
	Impôts sur les bénéfices	16 688	16 688		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 544	1 544		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	21 595	21 595		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	3 666	3 666		
	Autres dettes	38 575	38 575		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	6 466	6 466		
	TOTAL DES DETTES	**261 083**	**261 083**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 728
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 660
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	38

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	30/06/2026	30/06/2025	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	110 547	102 783	7 764	7,55
TOTAL	**110 547**	**102 783**	**7 764**	7,55

Produits à recevoir (détail)
au 30/06/2026

Libellé	Montant
Subvention Conseil Départemental	52 426
Intérêts courus sur les placements financiers	57 861
Charges sur loyers	260
Totalisation	**110 547**

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	30/06/2026	30/06/2025	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 548	19 315	(1 766)	*-9,15*
Dettes fiscales et sociales	90 795	81 429	9 366	*11,50*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	33 500	5 090	28 410	*558,15*
TOTAL	**141 843**	**105 833**	**36 010**	*34,03*

Charges à payer (détail)
au 30/06/2026

Libellé	Montant
Charges à payer - Fournisseurs	
La Courbevoise	263
Bons d'achat Sport Elite	4 850
Honoraires Expert Comptable	6 750
Honoraires Commissaire aux comptes	5 685
Charges à payers - Dettes fiscales et sociales	
Provisions congés payés, QP 13e mois, primes et indemnités	53 575
Provisions charges soc. s/congés payés, QP 13e mois, primes et indemnités	22 070
Charges à payer - Etat	15 150
Charges à payer - Autres dettes	
Billets FFF Coupe du Monde	3 500
Aides aux clubs	30 000
Totalisation	**141 843**

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/06/2026**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**42 655**
Vetements sportifs		15 114	
Assurances		1 963	
Maintenances informatiques et autres		277	
Foncia charges copropriétés		4 496	
Leasing copieur		1 144	
Tablettes		15 398	
publicité		738	
fanions		3 524	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**42 655**

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 30/06/2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2026
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	180 000	20 000			200 000
Autres réserves					
Report à nouveau	1 175 517	64 445			1 239 961
Excédent ou déficit de l'exercice	84 445	(84 445)	11 885		11 885
Situation nette	**1 439 961**		**11 885**		**1 451 847**
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	14 557		9 688	5 238	19 007
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 454 518**		**21 573**	**5 238**	**1 470 853**

Concours publics et subventions

30/06/2026 Etat exprimé en **euros**	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		67 333	101 926	2 500	221 446	393 205
Subventions d'investissement			9 688			9 688
TOTAL		**67 333**	**111 614**	**2 500**	**221 446**	**402 892**

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
L.P.I.F.F. convention objectif		66 000	
L.P.I.F.F. subv.part fixe et part modulée		79 013	
F.F.F. préformation		9 432	
Agence Nationale du Sport		45 500	
D.R.F.I.P. aides services civiques	59 333		
D.R.F.I.P. aides contrats apprentissage	8 000		
F.F.F. centre perfectionnement		1 000	
L.P.I.F.F. subv. CT DAP		23 500	
L.P.I.F.F. subv. gardien(ne)s		500	
Conseil Départemental Subvention fonctionnement		52 426	
CAF 92 - Sport Sante		2 500	
F.F.F. CT DAP		21 000	
F.F.F. Developpement arbitres amateurs		21 000	
Agence Nationale du Sport IdF- promotion sport santé		4 000	
Région IDF - Aide acquisition minibus			9 688
Totalisation	**67 333**	**325 872**	**9 688**